



association pour  
la prévention  
de la torture



Rapport annuel 2021

# Résilience, partenariats et innovation pour le changement

# Nous rendons hommage

En 2021, avec tristesse, nous avons perdu de trop nombreux ami-e-s et partenaires de la prévention de la torture.

Nous avons rendu hommage à l'immense héritage, à l'engagement et au sens de la justice de François de Vargas, premier Secrétaire général de l'APT, qui a dirigé notre organisation de 1977 à 1995. Nous avons également été affecté-e-s par la disparition de notre ancien trésorier de l'APT et cher ami, Klaus Belzer.

Nous avons été attristé-e-s par la perte de partenaires proches qui ont courageusement défendu les droits humains dans leur pays : **Mario Coriolano**, Argentine (membre du SPT) ; **Jose Luis Martin 'Chito' Gascón**, Philippines (Président de la Commission nationale des droits de l'homme) ; **Roberto Garretón**, Chili (ancien

Rapporteur spécial des Nations Unies et représentant du HCDH au Chili, prix national des droits de l'homme) ; **Nakpa Polo**, Togo (Présidente de la Commission Nationale des Droits de l'Homme) ; et **Rosalina Pires Savio**, Timor-Leste (Provedoria dos Direitos Humanos e Justiça). Nous célébrons et rendons hommage à leurs réalisations et à l'engagement de toute une vie en faveur de la justice sociale et d'un monde sans torture.

Nous avons également rendu hommage à **Patrick Müller** du Secrétariat du Comité européen pour la prévention de la torture et à l'Ambassadeur **Peter Matt**, Représentant permanent du Liechtenstein auprès de l'ONU à Genève.

Nous leur dédions ce rapport annuel. Leur passion en faveur des droits et de la dignité vont continuer à nous guider et nous inspirer.

# Contenu

Notre vision et mission .....	4
Message de notre Présidente .....	5
Notre portée. ....	6
Comment nous impulsions le changement .....	8
<b>CHANGEMENT 1 :</b>	
Les personnes sont traitées avec dignité et équité par le système de justice pénale	
Principes Méndez : Des interrogatoires coercitifs aux entretiens efficaces... ..	10
Contribuer à des systèmes de justice pénale équitables .....	12
<b>CHANGEMENT 2 :</b>	
Les personnes en situation de vulnérabilité sont à l'abri de la torture et des mauvais traitements	
Protéger les personnes en situation de vulnérabilité .....	14
<b>CHANGEMENT 4 :</b>	
Un contrôle efficace et indépendant protège les personnes privées de liberté	
Présentation du Village de la prévention de la torture.....	16
Renforcer la surveillance des institutions fermées. ....	18
<b>CHANGEMENT 3 :</b>	
Des arguments forts et de nouvelles voix sont mobilisés pour prévenir la torture	
Communiquer pour le changement .....	20
Notre conseil d'administration .....	22
Notre équipe .....	23
Finances, financement et soutien .....	24
Bilan et comptes d'exploitation.....	25

# Notre vision

Des sociétés sans torture ni mauvais traitements.

# Notre mission

**Mobiliser** contre la torture par la prévention : nous engendrons un soutien à la prévention de la part des acteurs internationaux, régionaux et nationaux, étatiques et non étatiques.

**Engager** les acteurs concernés dans un dialogue constructif : nous facilitons la coopération entre de nombreuses parties prenantes afin d'identifier des solutions spécifiques et durables pour prévenir la torture et les mauvais traitements.

**Soutenir** les efforts nationaux de protection des personnes à risque : nous offrons des conseils stratégiques, des outils et une expertise à nos partenaires nationaux pour prévenir la torture et les mauvais traitements.

**Susciter** de nouvelles pistes de réflexions et d'analyses : nous générons des actions visant à prévenir la torture et les mauvais traitements grâce à nos recherches continues sur leurs facteurs de risques et leurs causes profondes.



# Message de notre Présidente

Martine Brunschwig Graf

Ce rapport annuel est structuré autour des 4 changements que nous voulons atteindre avec le [plan stratégique 2020-2023](#) de l'APT. Il donne un aperçu complet des activités mises en œuvre en 2021 pour atteindre ces objectifs. Avec des éléments chiffrés, des témoignages et des faits marquants, il est axé sur les résultats.

En 2021, l'APT n'a pas seulement fait preuve de résilience en contribuant aux changements dans une période difficile, mais elle a développé et renforcé des partenariats grâce à notre nouveau projet avec des organisations de la société civile en Malaisie, aux Philippines et en Thaïlande ; elle a investi dans la numérisation avec la plateforme d'apprentissage en ligne ; et elle a établi un nouvel agenda pour la prévention de la torture avec la finalisation des Principes relatifs aux entretiens efficaces dans le cadre d'enquêtes et de collecte d'informations (connus sous le nom de Principes Méndez).

Ce ne sont là que quelques exemples de notre travail, mais ils illustrent parfaitement le fait que la prévention de la torture est une entreprise de longue haleine.

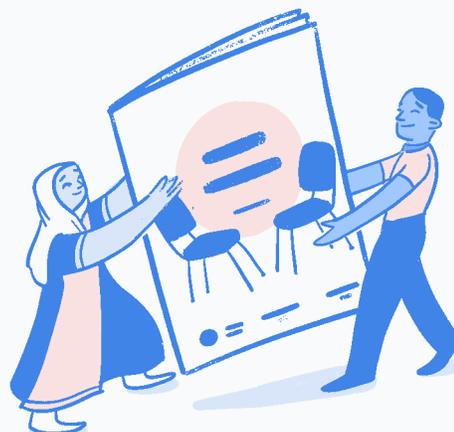
En effet, ces projets lancés en 2021 déploieront tous leurs effets au cours des prochaines années.

Construire un environnement où le risque de torture est inexistant requiert une vision, une stratégie et un engagement. Et l'équipe de l'APT, petite mais agile, a prouvé en 2021 qu'elle possédait ces compétences. Cela nécessite également d'unir nos forces et ce rapport annuel met en lumière notre coopération avec divers partenaires dans nos pays prioritaires.

Malheureusement, en 2021, nous avons aussi perdu des amis chers à l'APT. Avec le décès de notre premier Secrétaire général, François de Vargas, et de notre trésorier Klaus Belzer, une page se tourne également dans l'histoire de l'APT. Ce rapport annuel leur est dédié ainsi qu'à tous nos partenaires de la prévention.

En tant que Présidente, je voudrais aussi adresser ma reconnaissance à la direction et au staff de l'APT, une équipe faite de personnes fortes, compétentes et motivées. Elles sont au cœur de l'action et apportent à notre association efficacité et crédibilité.

Notre portée



**39 PARTENAIRES**

DANS 13 PAYS ONT SOLLICITÉ NOS CONSEILS EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DE LA TORTURE

**8 NOUVELLES PUBLICATIONS**



**+90,000 VISITES**

DE NOTRE BASE DE DONNÉES "FOCUS DÉTENTION"

**+53,000 TÉLÉCHARGEMENTS**  
DE NOS PUBLICATIONS

**+3,000 VISITES**

DE NOTRE BOÎTE À OUTILS POUR LES MNP



**+2,700 PERSONNES**

ONT PARTICIPÉ À NOS WEBINAIRES



**+2,300 PERSONNES**

D'AU MOINS 80 PAYS ONT PARTICIPÉ  
AUX FORMATIONS DE L'APT

**+270 PERSONNES**

INSCRITES À NOS COURS EN LIGNE  
SUR LE MONITORING DE LA  
DÉTENTION ET LE MONITORING  
ET PERSPECTIVE DE GENRE

**+17,000 VUES**

DE VIDÉOS PRÉSENTANT DES  
EXPERT·E·S SUR LA PRÉVENTION DE  
LA TORTURE, ET NOS PARTENAIRES



**+40 MNP**

ONT REJOINT NOTRE CAMPAGNE  
MONDIALE POUR RENDRE LA  
JUSTICE PLUS ÉQUITABLE ET PLUS  
SÛRE POUR LES FEMMES

**+1,100 PERSONNES**

SENSIBILISÉES PAR LE PROJET  
#SAFEINCUSTODY PROJECT EN  
MALAISIE, AUX PHILIPPINES  
ET EN THAÏLANDE

# Comment nous impulsons le changement



L'année 2021 a continué à être marquée par la pandémie de la COVID-19, qui a affecté notre travail, nos vies, nos proches et nos sociétés dans leur ensemble. Nous avons passé la majeure partie de l'année à travailler de chez nous, en liaison avec nos partenaires et collègues de manière virtuelle, à l'exception de quelques missions à Madagascar, au Panama, au Rwanda et au Togo.

Comme le montre ce rapport, malgré ces défis, nous avons réalisé des progrès importants dans la mise en œuvre de nos quatre objectifs stratégiques. Notre engagement en faveur de la prévention et nos valeurs fortes nous ont guidés tout au long de l'année pour être stratégiques, innovants et coopératifs.

L'année 2021 a été marquée par une étape importante : la publication des Principes relatifs aux entretiens efficaces dans le cadre d'enquêtes et de collecte d'informations, connus sous le nom de Principes Méndez. Ils sont le résultat d'un effort collectif, soutenu par l'APT, au cours des trois dernières années. Le lancement des Principes Méndez est le début d'une nouvelle étape de la prévention de la torture, visant à changer les mentalités et à remplacer les interrogatoires coercitifs par des entretiens efficaces. Les Principes présentent des avantages aussi bien pour les personnes auditionnées, celles chargées des entretiens, que pour les systèmes judiciaires.

## UN ACCENT SUR LES RISQUES DE TORTURE ET DE MAUVAIS TRAITEMENTS

La prévention de la torture est la plus efficace lorsqu'elle s'attaque à des situations où le risque de torture et de mauvais traitements est élevé. Afin de faire face à ces risques, qui sont les plus élevés au cours des premières heures de détention, nous avons continué à promouvoir la mise en œuvre de garanties fondamentales. Nous avons encouragé la notification effective de la famille en Thaïlande, l'accès rapide à un.e juge au Brésil, et l'information sur les droits et la mise en œuvre des registres de la détention à Madagascar.

Toute personne privée de liberté est exposée au risque de torture et de mauvais traitements. Cependant, certaines personnes sont confrontées à des situations de vulnérabilité accrue. Nous avons poursuivi nos efforts pour promouvoir une approche intersectionnelle de la prévention de la torture, en soulignant les situations spécifiques des personnes âgées en détention, et en mobilisant les institutions de monitoring pour contrôler les risques et les besoins des femmes en détention.

## CRÉER DES SYNERGIES POUR UN PLUS GRAND IMPACT

La prévention de la torture nécessite l'implication et la coopération de différents acteurs, avec des perspectives et des approches différentes. En 2021, nous avons déployé des efforts considérables pour créer des synergies et travailler avec nos partenaires. Au Timor-Leste, notre partenariat avec le Bureau de l'Ombudsman et le Ministère de la Justice a permis de développer des modules de formation sur la prévention de la torture pour le personnel pénitentiaire. Nous avons également initié une coopération plus régulière avec d'autres ONG internationales luttant contre la torture, ce qui a conduit à une campagne en ligne commune pour la Journée internationale de soutien aux victimes de la torture (26 juin). Enfin, nous avons lancé un nouveau projet de trois ans en Malaisie, aux Philippines et en Thaïlande avec nos partenaires de la société civile, SUARAM, Task Force Detainees et Cross Cultural

Foundation. L'objectif de ce projet est de créer des synergies avec la police, les institutions nationales des droits de l'homme, les jeunes et les artistes afin de réduire le recours aux aveux forcés et à la détention au secret.

## LES MNP : UNE COMMUNAUTÉ ÉMERGENTE DE MOTEURS DU CHANGEMENT

Les MNP sont l'un des principaux moteurs du changement dans le système de prévention de la torture. Cela est dû à leurs pouvoirs uniques de contrôle des lieux de détention, d'accès à l'information, de formulation de recommandations concrètes et de dialogue avec un large éventail de parties prenantes.

En 2021, les MNP ont continué à contrôler les lieux de détention pendant la COVID-19 et ont confirmé leur position d'acteurs clés du changement sur toutes les questions liées à la privation de liberté. Nous avons continué à soutenir leurs efforts en organisant des webinaires régionaux en Afrique et dans les Amériques, ainsi qu'en permettant des échanges entre pairs. Nous avons également encouragé les actions collectives, telles que la soumission conjointe à la Cour interaméricaine des droits de l'homme sur les personnes LGBTI en détention, et une déclaration conjointe à l'occasion de la Journée internationale des femmes.

Les MNP sont également des partenaires naturels pour diffuser et expliquer les Principes Méndez. Quelques mois après leur publication, nous avons organisé plusieurs tables rondes régionales, souvent en partenariat avec un réseau ou une organisation régionale. Ces discussions régionales se sont poursuivies au niveau national - par exemple en Uruguay ou au Panama - et ont conduit au soutien public des Principes par plusieurs MNP.

Nous avons également remarqué une tendance inquiétante. Dans plusieurs pays du monde, certains MNP sont confrontés à des obstacles institutionnels, des menaces et même des représailles pour leur travail. Ces dangers peuvent parfois s'étendre aux membres des équipes de monitoring. Nous avons apporté tout notre soutien à ces MNP et appelé les États parties à l'OPCAT à respecter leur indépendance

et à garantir la sécurité de leurs membres et de leur personnel. Les membres des équipes de monitoring sont des défenseur-e-s des droits humains. Il faut faire davantage pour les protéger.

## INVESTIR DANS NOTRE ÉQUIPE POUR RÉALISER NOTRE VISION

Nous avons poursuivi le processus de transformation de notre organisation, en favorisant l'agilité et en renforçant notre équipe et nos méthodes de travail. Nous avons concentré notre travail sur un nombre limité de pays prioritaires dans toutes les régions du monde où nous pouvons travailler de manière holistique, tout en investissant dans des outils numériques - tels que la boîte à outils pour MNP et notre nouveau Village d'apprentissage de la prévention de la torture - afin de continuer à partager plus largement les enseignements tirés et les bonnes pratiques.

Grâce à la consolidation de notre situation financière, nous avons pu investir dans une plus grande diversité d'expertises, de compétences et de talents au sein de notre équipe. Nous avons également exploré des actions créatives et des outils de communication afin de toucher un public plus large par divers moyens (podcasts, illustrations et dessins animés, photographie, etc.) Certains de ces outils sont présentés dans ce rapport annuel.

Les résultats de cette année démontrent que, malgré un environnement difficile, nous pouvons obtenir des changements lorsque nous travaillons ensemble et maximisons nos forces. Ce rapport annuel donne un aperçu de ce qui a été réalisé grâce au travail extraordinaire de notre équipe et de nos partenaires, qui sont en première ligne de la prévention de la torture. À elles et à eux, et à toutes les personnes qui nous soutiennent, nous exprimons notre reconnaissance pour l'cet engagement à construire des sociétés sans torture nimaavais traitements. C'est notre source d'inspiration pour poursuivre nos efforts.

**Barbara Bernath**, Secrétaire générale

**Audrey Olivier Mural**, Secrétaire générale adjointe

## CHANGEMENT 1 :

Les personnes sont traitées avec dignité et équité par le système de justice pénale

# Principes Méndez : Des interrogatoires coercitifs aux entretiens efficaces

La torture et la coercition ont lieu principalement au moment de l'interrogatoire de personnes suspects en vue d'obtenir des aveux.

Dans son rapport final à l'Assemblée générale de l'ONU, l'ancien Rapporteur spécial des Nations unies sur la torture, Juan Méndez, a appelé à l'élaboration de normes internationales visant à soutenir les entretiens non coercitifs menés par la police et les autres responsables de l'application des lois.

Après trois années de rédaction, les [Principes relatifs aux entretiens efficaces dans le cadre d'enquêtes et de collecte d'informations](#) - les Principes Méndez - ont été finalisés en mai 2021.

Ils ont été élaborés par un groupe multidisciplinaire d'expert-e-s - en matière de police, de psychologie et de droits humains- représentant toutes les régions du monde, et diverses traditions juridiques, avec le soutien de l'APT, de l'Initiative anti-torture et du Centre norvégien des droits de l'homme.

Les Principes Méndez proposent une alternative pratique aux interrogatoires coercitifs. Basés sur des recherches scientifiques solides, ils associent la technique d'entretien à la mise en œuvre de garanties juridiques et procédurales.

L'objectif est d'aider les personnes chargées des entretiens à recueillir des informations précises, à faire respecter les droits des personnes auditionnées, et à prévenir les erreurs judiciaires résultant de la torture et des aveux forcés.

L'APT a joué un rôle de premier plan dans la diffusion et le plaidoyer autour des Principes Méndez depuis leur publication. Nous avons organisé une série de webinaires et d'événements, et créé une page web dédiée pour faciliter l'accès aux Principes, aux ressources complémentaires et aux vidéos, disponibles dans plusieurs langues. Grâce à notre plaidoyer, des organismes internationaux et régionaux ont déjà commencé à faire référence aux Principes dans leurs travaux et recommandations.

**Plus de 200 participant-e-s de toutes les régions du monde ont participé au lancement en ligne des Principes Méndez le 9 juin 2021. La Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, Michelle Bachelet, a souligné les avantages des Principes Méndez et a salué leur publication, aux côtés d'intervenant-e-s du Costa Rica, du Ghana et de la Norvège.**

## ACTIVITÉS



4 WEBINAIRES RÉGIONAUX avec des MNP et des INDH (Amérique latine, Asie-Pacifique, Europe, pays arabes), réunissant 780 PERSONNES d'au moins 40 PAYS.



ACTIVITÉS NATIONALES DE SENSIBILISATION (Madagascar, Panama, Pérou, Mexique) et programmes de renforcement des capacités avec les MNP (Chili, Uruguay), réunissant 1,080 PERSONNES.



DES RÉUNIONS DE PLAIDOYER auprès des Nations unies et des organismes régionaux, notamment le Comité européen pour la prévention de la torture, le Comité des Nations unies contre la torture, le Sous-comité des Nations unies pour la prévention de la torture et les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme.



DES DOCUMENTS DE SENSIBILISATION en plusieurs langues, dont une brochure, des infographies et des témoignages vidéo de policiers et d'expert-e-s.

"Les Principes visent à mettre fin aux pratiques accusatoires, coercitives et autres pratiques visant l'obtention d'aveux au cours des enquêtes. Ils aideront les États à s'assurer que seules les personnes coupables soient condamnées, que les personnes accusées à tort soient libérées et que justice soit rendue aux victimes ainsi qu'à la société en général."

## PORTÉE

+4,000

TÉLÉCHARGEMENTS DES PRINCIPES MÉNDEZ, PUBLIÉS EN 7 LANGUES

+11,000

VISIONNAGES D'UNE SÉRIE DE VIDÉOS PRÉSENTANT DES POLICIERS ET D'AUTRES EXPERT-E-S

+1,850

PERSONNES D'AU MOINS 70 PAYS SE JOignent AUX DISCUSSIONS SUR LES PRINCIPES MÉNDEZ

18

ÉTATS SENSIBILISÉS LORS DE RÉUNIONS DE PLAIDOYER POUR OBTENIR LE SOUTIEN AUX PRINCIPES MÉNDEZ



Juan E. Méndez

Ancien Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture et Co-Président du Comité directeur d'expert-e-s chargé de la rédaction des Principes pour des entretiens efficaces

# Contribuer à des systèmes de justice pénale équitables

C'est au cours des premières heures de détention que les personnes privées de liberté courent le plus grand risque d'être torturées et maltraitées. Le respect des garanties en pratique - notamment l'information des personnes détenues concernant leurs droits au moment de l'arrestation, la notification de la famille, l'accès à un-e avocat-e et la présentation devant un-e juge - est essentiel pour prévenir la torture.

En 2021, nous avons poursuivi notre travail pour renforcer la mise en œuvre des garanties à Madagascar et au Brésil. Cependant, la pandémie de la COVID-19 a eu un impact sur nos efforts et sur la mise en œuvre de certaines garanties clés.

À Madagascar, l'adoption d'une nouvelle "Déclaration des droits " et de registres de garde à vue dans tous les commissariats du pays a été retardé. Au Brésil, les

auditions de garde à vue - dans les 24 heures suivant l'arrestation d'une personne - se sont déroulées de manière virtuelle, ce qui pose de graves problèmes pour le contrôle judiciaire et la possibilité de signaler les cas de torture et de mauvais traitements. Les tribunaux de certains États du Brésil ont choisi de poursuivre les auditions de garde à vue en présentiel, en utilisant les protocoles de sécurité, et l'APT a documenté ces bonnes pratiques dans une série de vidéos.

Nous avons continué à aider les MNP à utiliser leur mandat unique pour prévenir la torture, en mettant l'accent sur le monitoring des premières heures de la détention. En recueillant, en triangulant et en analysant des informations provenant de diverses sources, les MNP peuvent évaluer dans quelle mesure les garanties de détention sont mises en œuvre en pratique et identifier des mesures concrètes pour renforcer ces garanties.



**Aina Randriambelo**

Commissaire principale et  
Cheffe de cabinet du Ministre  
de la Sécurité intérieure,  
Madagascar

"Avec le projet de l'APT, nous avons beaucoup réfléchi et nous avons introduit un nouvel outil que nous appelons la déclaration des droits. Au début, la police était réticente, considérant que c'était un travail supplémentaire d'expliquer ses droits aux gens. Mais cela a changé notre façon de travailler. C'est une vraie innovation, car les policiers qui pensaient que c'était une contrainte et que cela alourdirait la procédure, comprennent maintenant que la mise en place de garanties constitue une balise pour eux."

## Une évaluation indépendante de notre travail au Brésil, en Thaïlande et à Madagascar entre 2018-2020 a identifié quatre résultats principaux :

- \* **Mise en œuvre effective de nouvelles pratiques institutionnelles liées aux garanties (Brésil, Madagascar)**
- \* **Sensibilisation accrue du grand public aux droits des personnes détenues**
- \* **Reconnaissance accrue de l'importance des garanties parmi les autorités compétentes**
- \* **Renforcement des relations et de la compréhension entre les parties prenantes nationales concernées**

### ACTIVITÉS

- BRÉSIL** : 194 ACTEURS JUDICIAIRES formés pour identifier, documenter et enquêter sur la torture et les mauvais traitements lors des auditions de garde à vue.
- MADAGASCAR** : 60 OFFICIERS DE POLICE formés à l'utilisation de la nouvelle déclaration des droits et des registres de garde à vue grâce à un cours en ligne dispensé via WhatsApp.  
Lancement d'un GUIDE PRATIQUE pour la police sur les garanties et l'utilisation des registres de garde à vue.
- AMÉRIQUES** : PLAIDOYER devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme pour des directives régionales visant à mettre fin à l'utilisation de la vidéoconférence lors des auditions de garde à vue.
- ASIE DU SUD - EST** : LANCEMENT DE #SafeInCustody, un projet de trois ans avec des ONG partenaires en Malaisie (SUARAM), aux Philippines (Task Force Detainees) et en Thaïlande (CrossCultural Foundation) pour mettre fin à la détention au secret et aux aveux forcés.

### PORTÉE

330

PERSONNES FORMÉES À LA MISE EN ŒUVRE DES GARANTIES EN MATIÈRE DE DÉTENTION

8

INSTITUTIONS JUDICIAIRES ET ORGANES DE MONITORING ONT SOLlicitÉ L'EXPERTISE DE L'APT SUR LES GARANTIES DE DÉTENTION

460

VUES DES VIDÉOS DE L'APT PLAIDANT POUR LE RÉTABLISSEMENT DES AUDITIONS DE GARDE À VUE EN PRÉSENTIEL AU BRÉSIL PENDANT LA COVID-19

## CHANGEMENT 2 :

Les personnes en situation de vulnérabilité sont à l'abri de la torture et des mauvais traitements

# Protéger les personnes en situation de vulnérabilité

Toute personne privée de liberté, quelles que soient les raisons qui ont conduit à sa détention, se trouve dans une situation de vulnérabilité. Cependant, certains groupes de personnes sont particulièrement vulnérables à la torture et aux mauvais traitements en détention et nécessitent une protection supplémentaire.

En 2021, la pandémie, ainsi que les crises économiques et sociales qui en ont découlé, ont continué d'avoir un impact sur les personnes privées de liberté, les autorités détentrices et les personnes chargées du monitoring des lieux de détention.

**Pour la première fois, 41 organes de monitoring du monde entier se sont joints à l'APT à l'occasion de la Journée internationale des femmes pour appeler les gouvernements à prendre des mesures durables pour protéger les droits des femmes en prison. Cette déclaration historique aborde les risques de discrimination, d'abus et de mauvais traitements auxquels sont confrontées les femmes en prison dans le monde entier. Elle s'inscrit dans le cadre de notre campagne mondiale visant à rendre la justice #FairAndSafe pour toutes les femmes.**

Cette année, nous nous sommes concentré·e·s sur trois groupes qui sont confrontés à des risques accrus de torture et de mauvais traitements dans les lieux de détention : les femmes, les personnes LGBTI+ et les personnes âgées.

Nous avons travaillé avec les MNP, d'autres organes de contrôle et les autorités judiciaires sur la manière d'intégrer une approche sensible au genre et à la SOGI<sup>1</sup> dans leur travail. Pour soutenir leurs efforts, nous avons développé de nouveaux outils et ressources, notamment un module d'e-learning sur le monitoring sensible au genre disponible en quatre langues.

Nous avons continué à mobiliser les MNP par le biais de notre [campagne mondiale](#) visant à promouvoir la mise en œuvre des Règles de Bangkok des Nations Unies, avec une analyse des questions clés, des ressources et des points de vue des organes de monitoring des ONG et des familles de détenu·e·s.

Nous avons remanié notre [base de données Focus Détention](#) afin que les informations et les ressources sur les vulnérabilités en détention soient facilement accessibles. Nous avons également continué à soutenir et à conseiller nos partenaires sur comment intégrer l'approche intersectionnelle dans leur travail.

---

1. L'orientation sexuelle et l'identité de genre

## ACTIVITÉS



CONSEILS ET SOUTIEN sur les vulnérabilités en détention - en particulier sur les femmes et les personnes LGBTI+ - aux organes de monitoring et au personnel pénitentiaire en Amérique latine, sensibilisant ainsi plus de 70 PERSONNES.



CO-ORGANISATION D'UN ATELIER avec 47 PERSONNES de 30 PAYS de la région de l'OSCE sur le monitoring des personnes âgées en détention.



Avec 15 MNP/LPM d'Amérique latine, SOUMISSION SUR LES PERSONNES LGBTI+ PRIVÉES DE LIBERTÉ auprès de la Cour interaméricaine des droits de l'homme.

"Au vu des atteintes persistantes portées aux droits fondamentaux des personnes transgenres dans les lieux d'enfermement en France, j'ai souhaité qu'un nouvel avis du Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL) leur soit consacré. Le guide de l'APT, à la fois complet, technique et accessible, nous a servi de boussole lors de sa préparation."

## PORTÉE

# +13,000

VISITES SUR NOTRE BASE DE DONNÉES "FOCUS DÉTENTION" POUR OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LES VULNÉRABILITÉS EN DÉTENTION

# 9

CONTRIBUTIONS PUBLIÉES PAR DES EXPERT·E·S ET PARTENAIRES SUR LES QUESTIONS DE GENRE ET DE LGBTI EN DÉTENTION

# 10

INSTITUTIONS DE MONITORING ONT SOLlicitÉ NOS CONSEILS SUR LA SANTÉ MENTALE EN DÉTENTION ET LES QUESTIONS LIÉES À LA MIGRATION

# +440

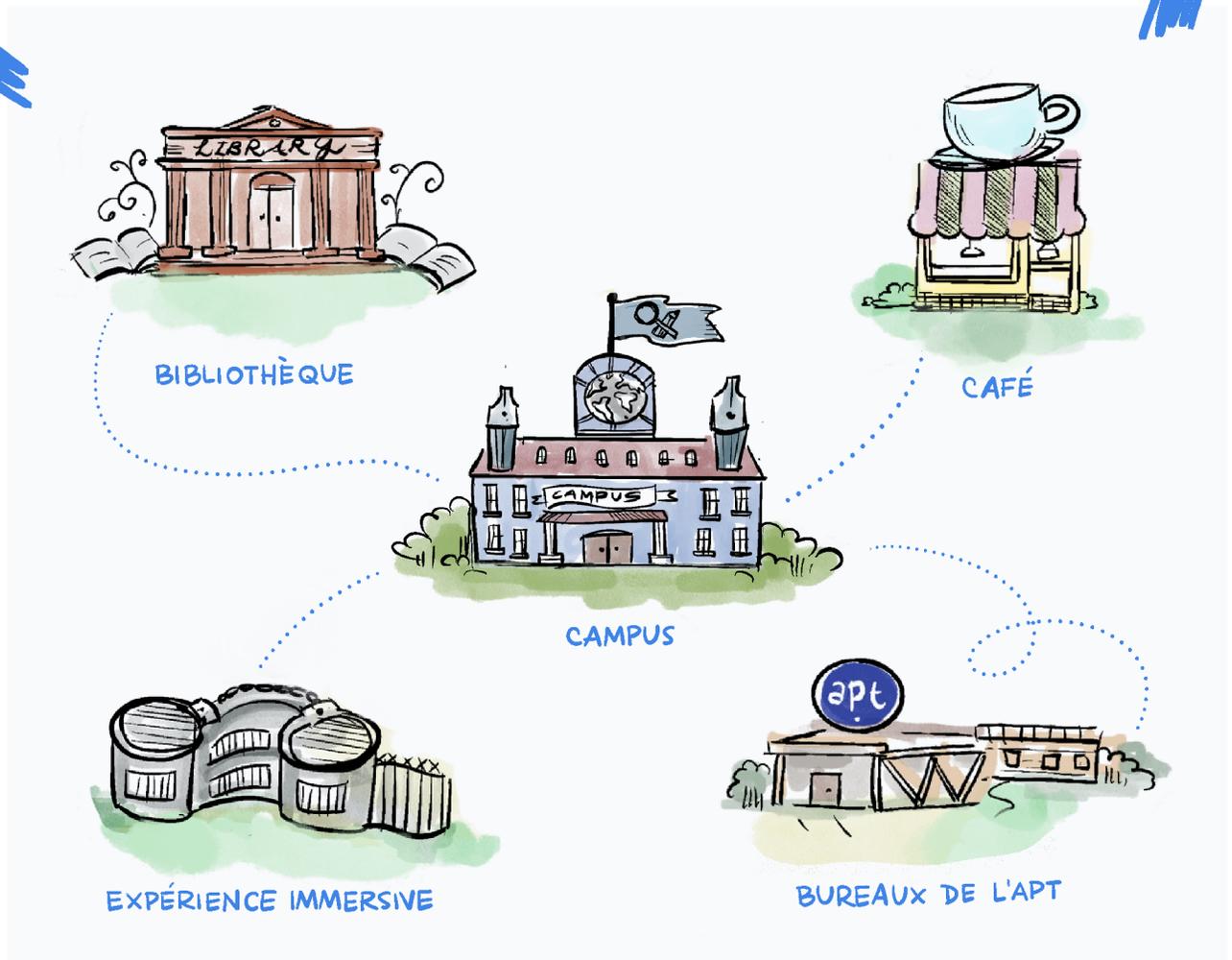
PERSONNES ONT TÉLÉCHARGÉ NOTRE GUIDE SUR LE MONITORING DES PERSONNES LGBTI PRIVÉES DE LIBERTÉ



**Dominique Simonnot**

Contrôleure générale des lieux de privation de liberté, France

# Présentation du Village de la prévention de la torture



En mai 2021, nous avons lancé notre nouvelle plateforme d'apprentissage en ligne : [le village de la prévention de la torture](#). Notre objectif est de soutenir et de mettre en relation les équipes de monitoring de la détention, les défenseur-e-s et autres parties prenantes pour prévenir la torture et faire respecter la dignité dans les lieux de détention.

Le village digital de la prévention de la torture était en cours de développement avant la pandémie de la COVID-19. Toutefois, compte tenu des restrictions de voyage, il constitue désormais un élément essentiel de notre programme de renforcement des capacités et complète nos formations en présentiel. Il nous permet également de mieux répondre aux demandes des partenaires pour un soutien spécifique et dédié.

Le village digital de la prévention de la torture inclut :

- Un Campus, qui propose actuellement des cours sur les principes fondamentaux du monitoring de la détention et sur la perspective de genre adaptée au monitoring, d'autres étant en cours de développement.
- Une Bibliothèque, qui présente toutes les publications, ressources et vidéos de l'APT, y compris notre base de données Focus Détention et notre boîte à outils pour les mécanismes nationaux de prévention.
- Un Café, où les praticien-ne-s du monde entier pourront se connecter les un-e-s aux autres (à venir en 2022).
- Une expérience immersive qui explorera la prévention de la torture sous un angle nouveau et pratique (à venir en 2022)

Le Village de la Prévention de la Torture a été conçu et développé par l'APT, des illustrations au contenu des cours. Nous sommes ravi-e-s de poursuivre son développement et d'en faire la principale plateforme d'information et d'échange sur les questions liées à la prévention de la torture.

"Les parties prenantes impliquées dans le contrôle de la détention ont besoin d'un centre d'excellence capable de diffuser les meilleures pratiques par le biais de formations et de documents accessibles. Le Village d'apprentissage de l'APT remplit toutes ces fonctions. J'ai trouvé la plateforme très facile d'accès et l'organisation a été réactive à mes commentaires. Merci pour cet excellent service!"



**Emad Talisman**

Analyste, Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada

## PORTÉE

**+3,600**

VISITES DEPUIS SON LANCEMENT

**4**

LANGUES DISPONIBLES

**270**

PERSONNES ISSUES D'ORGANES DE MONITORING, D'ONG, D'UNIVERSITÉS ET D'AUTORITÉS JUDICIAIRES DE 20 PAYS DIFFÉRENTS SE SONT INSCRITES À NOS COURS

**95%**

DES PARTICIPANT-E-S ONT TROUVÉ LE COURS "UTILE" OU "TRÈS UTILE" POUR LEURS PRATIQUES QUOTIDIENNES (LES FONDAMENTAUX DU MONITORING DE LA DÉTENTION)

**85%**

DES PARTICIPANT-E-S ONT JUGÉ LE CONTENU "EXCELLENT" (PERSPECTIVE DE GENRE ET MONITORING DE LA DÉTENTION)

# Renforcer la surveillance des institutions fermées

Les mécanismes nationaux de prévention (MNP), avec leur mandat unique de visite de tous les lieux où des personnes sont privées de liberté, restent la pierre angulaire du système de prévention de la torture.

Les 77 MNP opérant dans le monde entier ont été confrontés à des défis sans précédent en 2021, notamment pour faire face aux énormes tensions que la COVID-19 a fait peser sur les systèmes de justice pénale et les garanties pour les détenu·e·s. Les MNP ont également été menacés lors de violence politique et d'émeutes, dans des pays comme l'Afghanistan, le Burkina Faso et l'Équateur.

Face à ces défis, l'APT a créé des opportunités pour que les MNP se retrouvent sous une nouvelle forme, par exemple en échangeant des idées et des informations sur notre plateforme Slack et sur les groupes WhatsApp régionaux.

Les MNP ont également parlé d'une voix puissante et unie par le biais d'initiatives menées par l'APT au cours de l'année, notamment avec une déclaration

commune sur les droits des femmes en détention et des lettres appelant à la protection de leurs collègues en Afghanistan et en Équateur.

Nous avons continué à soutenir les MNP dans leur travail en tant que moteurs du changement. Cela inclut des programmes de renforcement des capacités au Rwanda, en Afrique du Sud, à Madagascar, au Panama, au Mexique, au Brésil, en Uruguay et au Togo. Nous avons également organisé des ateliers régionaux pour les MNP sur les Principes Méndez et nos thèmes prioritaires, telles que le monitoring de la détention provisoire, y compris en période de COVID-19.

L'APT a partagé ses informations et son expertise avec les MNP par le biais de la boîte à outils pour MNP, et a répondu aux questions et demandes de soutien spécifiques. Nous avons également commencé à développer de nouvelles approches permettant aux MNP de mesurer leur impact, en commençant par un projet pilote aux Philippines basé sur une approche narrative.

**En 2019, le Président du Brésil a publié le décret 9.831 qui a supprimé le financement du personnel du MNP et ôté le financement des membres. Avec nos partenaires nationaux, l'APT a intensifié son plaidoyer en 2021 pour un MNP efficace et fonctionnel. Un engagement continu avec les parlementaires a permis de progresser vers l'approbation d'un projet de loi visant à suspendre le décret. Le Sous-comité des Nations Unies pour la prévention de la torture a également conduit une mission de haut niveau au Brésil en janvier 2022, en réponse à une communication de l'APT et de ses partenaires.**

## ACTIVITÉS



POURSUITE DE NOTRE ENGAGEMENT auprès des MNP du Togo, d'Afrique du Sud et du Rwanda, en sensibilisant au moins 200 PERSONNES. Les femmes privées de liberté ont été un thème transversal dans tous nos programmes.



RÉALISATION D'UN PROGRAMME DE FORMATION UNIQUE pour 41 MEMBRES d'institutions de monitoring du Cône Sud des Amériques.



PRODUCTION D'UNE BD documentant la manière dont 32 ORGANES DE MONITORING ont relevé le défi du contrôle de la détention pendant la COVID-19, qui a été consultée par 400 PERSONNES.



Avec le PNUD, organisation d'une série de WEBINAIRES avec des MNP en Amérique latine et rédaction d'un RAPPORT analysant les mesures mises en œuvre en réponse au COVID-19.

## PORTÉE

# 5,800

TÉLÉCHARGEMENTS DE NOS RESSOURCES SUR LE MONITORING DE LA DÉTENTION DURANT LA COVID-19

# +3,000

VISITES DE NOTRE BOÎTE À OUTILS POUR LES MNP POUR OBTENIR DES INFORMATIONS SUR MONITORING PRÉVENTIF, LE DÉVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL ET L'ENGAGEMENT AVEC LES PARTIES PRENANTES

# 25

ACTEURS D'AU MOINS 10 PAYS ONT SOLlicité L'EXPERTISE DE L'APT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'OPCAT ET LA MÉTHODOLOGIE DE MONITORING

"Le soutien international de l'APT est très utile. Il soutient nos efforts et nous encourage à travailler efficacement. De plus, l'APT étant une organisation non gouvernementale, elle nous a aidés à établir des liens avec les OSC des Philippines. La formation que nous avons reçue renforce également notre confiance dans le fait que nous sommes reconnus au niveau international. Vous avez passé du temps avec nous. Cela signifie que vous êtes convaincus que nous pouvons faire le travail. Continuez donc à travailler avec nous en partenariat."



**Leah Tanodra-Armamento**

Présidente, Commission des droits de l'homme des Philippines

# Communiquer pour le changement

Au cours des dernières décennies, l'interdiction absolue de la torture a été remise en question. Certain·e·s dirigeant·e·s politiques, y compris dans les pays où l'APT opère depuis plusieurs années, justifient ou même approuvent son utilisation. Ce discours, associé à la culture populaire présentant la torture comme acceptable dans certaines circonstances, représente une force puissante qui façonne les attitudes de la communauté.

En 2021, nous avons continué à réaffirmer que la torture est inacceptable, partout et en tout temps. Nous avons collaboré avec des partenaires et des coalitions de la société civile pour plaider avec force en faveur de sociétés sans torture.

L'espoir et le changement sont au cœur de notre approche. Notre communication vise à établir de nouveaux partenariats, à mobiliser notre base de soutien, et à les équiper de messages clairs afin de plaider pour le changement. Nos messages sont fondés sur des recherches, des analyses, des bonnes pratiques et des preuves que la prévention de la torture fonctionne.

Nous inspirons les autres en partageant les histoires de ceux et celles qui font bouger les choses, notamment les équipes de monitoring de la détention qui ont travaillé courageusement tout au long de la pandémie et ceux et celles qui améliorent la situation des femmes en prison.

Grâce à notre série de vidéos avec des représentant·e·s des forces de l'ordre et des expert·e·s de l'ONU en faveur des Principes Méndez, nous promovons des solutions pour s'attaquer aux causes profondes de la torture et des mauvais traitements. Nous rassemblons et visualisons de nouvelles données qui aident nos partenaires à travailler de manière plus stratégique.

Cette année, nous avons exploré de nouveaux moyens de communication afin de toucher le cœur et l'esprit des gens. Nous avons travaillé avec des artistes, des photographes, des illustrateur·trices, et des dessinateur·trices de bandes dessinées pour mettre en lumière l'importance de la prévention de la torture dans différents pays et régions, notamment par le biais d'expositions de photos et de concours pour les jeunes dessinateur·trices.



**En mars 2021, nous avons lancé une exposition virtuelle avec plus de 60 photos de notre projets de prévention de la torture à Madagascar, au Brésil et en Thaïlande. L'exposition documente trois parcours distincts de prévention, présentés dans une galerie en ligne en 3D. Plus de 400 personnes ont visité l'exposition en ligne.**

## ACTIVITÉS



9 MNP PARTAGENT leur expérience pendant la COVID-19 dans notre série de vidéos, [VOIX DU TERRAIN](#).



+1 000 PERSONNES ont participé aux activités du mois [#SafeInCustody](#) en Thaïlande, mobilisant des artistes locaux, et en Malaisie PLUS DE 100 JEUNES ont participé à un CONCOURS DE BANDES DESSINÉES.



Avec l'ambassade de Suisse, en décembre à Madagascar, nous avons présenté une EXPOSITION DE PHOTOS. Elle fera le tour du pays en 2022 pour montrer la prévention en pratique à un large public.

"Ma participation au concours MYACT Youth Against Torture m'a donné une excellente occasion de sensibiliser le public par le biais d'un moyen d'expression que j'apprécie. L'art, sous ses diverses formes, peut agir comme un catalyseur en attirant l'attention sur les défis auxquels sont confrontés les plus vulnérables de la société, d'une manière qui touche le public sur le plan émotionnel - là où les croyances et les attitudes se forment et changent."



**Nuur**

Gagnante du concours de bande dessinée, Malaisie

## PORTÉE

**+17,000**

PERSONNES SUIVENT L'APT SUR LES MÉDIAS SOCIAUX

**31%**

AUGMENTATION DU NOMBRE DE PAGES CONSULTÉES SUR LE SITE WEB (350,000)

**+17,000**

VISIONNAGES DES VIDÉOS DE L'APT PRÉSENTANT DES MNP, DES POLICIERS, DES EXPERT·E·S EN PRÉVENTION DE LA TORTURE

# Notre conseil d'administration

## **Martine Brunschwig Graf**

Présidente (Suisse)

## **Michael Kellett**

Vice-président (Royaume-Uni)

## **Erika Schläppi**

Vice-présidente (Suisse)

## **Christophe Broggi**

Trésorier (Suisse ;  
à partir d'avril 2021)

## **Abdel Wahab Hani**

(Tunisie)

## **Cecilia Jimenez-Damary**

(Philippines)

## **Krassimir Kanev**

(Bulgarie)

## **Jacques Lederrey**

(Suisse)

## **Juan E. Méndez**

(Argentine)

## **Mervat Rishmawi**

(Palestine, Royaume-Uni)

## **Suzanne Soukoudé**

**Fiawonou**

(Togo)

## **Manuel Sager**

(Suisse ; à partir d'avril 2021)

## **Feu Klaus Belzer**

(Suisse ; jusqu'en avril 2021)

## Conseil consultatif

**Maggie Beirne** (Royaume Uni)

**Malcom Evans** (Royaume Uni)

**Jeehan Mahmood** (Maldives)

**Marco Mona** (Suisse)

**Bacre Waly N'Diaye** (Sénégal)

**Maggie Nicholson** (Royaume Uni)

**Manfred Nowak** (Autriche)

**Monica Pinto** (Argentine)

**Paz Rojas** (Chili)



De gauche à droite : Manuel Sager, Erika Schläppi, Christophe Broggi, Martine Brunschwig Graf, Jacques Lederrey, Cecilia Jimenez-Damary, Abdel Wahab Hani

## Consultant·e·s, stagiaires et fellows

### **James Illife**

Conseiller principal,  
Communication stratégique

### **Rosario Ledesma**

Stagiaire

### **Elena Hernández Martínez**

Consultante en communication  
(jusqu'en juin 2021)

### **Tomás Pascual**

Fellow Système de justice pénale  
(à partir de novembre 2021)

# Notre équipe



**Luce Ahouangimon**

Conseillère principale,  
Détection et Mobilisation  
(à partir de juillet 2021)



**Sandra  
Andenmatten**

Responsable des  
finances



**Barbara Bernath**

Secrétaire générale



**Ben Buckland**

Conseiller principal,  
Monitoring



**Valentina Cadelo**

Conseillère juridique  
(à partir de juin 2021)



**Alexis Comninos**

Conseiller juridique  
(jusqu'en juin 2021)



**Sylvia Dias**

Représentante nationale  
au Brésil et Conseillère  
juridique principale



**Catherine Felder**

Responsable de  
l'administration



**Veronica  
Fillippeschi**

Conseillère principale,  
Vulnérabilités et politiques



**Almudena  
García España**

Associée en communication  
digitale (à partir d'août 2021)



**Sara Vera López**

Conseillère, Amérique latine  
et monitoring



**Audrey Olivier Muralt**

Secrétaire générale  
adjointe



**Andra Nicolescu**

Conseillère principale,  
Droit et politique  
(jusqu'en février 2021)



**Cécile Trochu Grasso**

Responsable de la  
recherche de fonds



**Manachaya  
Yankittikul**

Responsable de projet  
(à partir de juin 2021)



**Shazeera Zawawi**

Conseillère principale,  
Recherche et Innovation

# Finances, financement et soutien

Nous avons terminé l'année 2021 avec un [résultat financier](#) positif pour la deuxième année consécutive, assurant ainsi la stabilité de l'organisation en ces temps incertains. Ce résultat bienvenu est le fruit d'une baisse des dépenses et d'efforts stratégiques de recherche de fonds qui portent leurs fruits.

En réponse aux restrictions liées à la COVID-19 en cours, nous avons redéployé en ligne une partie importante de nos missions dans les pays et de nos activités prévues en présentiel. Aussi, les dépenses directes ont été moins élevées que budgétées.

Plusieurs subventions majeures et pluriannuelles ont été confirmées en 2021, ce qui constitue une confirmation du plan stratégique de l'APT et de son approche à long terme de la recherche de fonds. Nous exprimons notre reconnaissance à nos donateurs pour la confiance qu'ils nous accordent.

Nous avons également généré des revenus supplémentaires, notamment grâce aux honoraires pour des services de conseil sur la prévention de la torture ainsi que grâce à la location de bureaux et de la salle de réunion.

Les dons individuels proviennent de membres et de soutiens fidèles de l'APT, ainsi que d'un nombre croissant de nouveaux donateurs via notre site web. Nous avons également reçu des dons très généreux de deux grands donateurs.

Nous remercions profondément tous nos donateurs et soutiens pour leur générosité. Sans eux, nous ne serions pas en mesure de mener à bien notre mission pour des sociétés sans torture ni mauvais traitements.

Nos [états financiers](#) détaillés pour 2021 sont disponibles en ligne.

# Bilan et comptes d'exploitation

Revenus 2021	CHF
<b>Revenus affectés</b>	
Gouvernements étrangers	270.174
Gouvernement et institutions publiques suisses	290.471
Fondations privées	85.866
Organisations intergouvernementales	465.312
<b>Total Revenus affectés</b>	<b>1.111.823</b>
<b>Revenus non-affectés</b>	
Gouvernements étrangers	308.460
Gouvernement et institutions publiques suisses	350.000
Fondations privées	176.429
Cotisations et dons privés	49.588
Autres revenus	79.041
Services pour le CTI	40.230
<b>Total Revenus non-affectés</b>	<b>1.003.748</b>
<b>Total Revenus</b>	<b>2.115.571</b>

Actifs 2021	CHF
<b>Actifs circulants</b>	
Liquidités	966.357
Contributions à recevoir	159.589
Actifs de régularisation et autres actifs circulants	64.251
<b>Total Actifs circulants</b>	<b>1.190.197</b>
<b>Actifs immobilisés</b>	
Centre Jean-Jacques Gautier	2.612.257
Matériel et logiciels informatiques	42.819
<b>Total Actifs immobilisés</b>	<b>2.655.076</b>
<b>Total Actifs</b>	<b>3.845.273</b>

Charges 2021	CHF
Salaires et charges sociales	(1.024.594)
Consultants	(252.898)
Coûts directs des activités	(333.163)
Frais de fonctionnement	(94.703)
Frais de loyer et entretien	(25.860)
Frais de réunions, Assemblée Générale, Conseil, Bureau	(9.451)
Autres coûts (coaching, fiduciaire, réviseurs, etc.)	(26.274)
Amortissements des actifs immobilisés	(159.009)
<b>Total Charges opérationnelles</b>	<b>(1.925.952)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>189.619</b>
Intérêts, frais bancaires	(8.495)
Différence de change	(6.196)
Charges exceptionnelles, uniques ou hors période	(5.341)
<b>Résultat avant variation du capital des fonds</b>	<b>169.587</b>
Attribution aux fonds affectés	(1.111.823)
Utilisation des fonds affectés	1.129.873
<b>Diminution nette des fonds affectés</b>	<b>18.050</b>
<b>Attribution au capital lié et la réserve Centre Jean-Jacques Gautier</b>	<b>(128.000)</b>
<b>Résultat annuel 2021</b>	<b>59.637</b>

Passifs 2021	CHF
<b>Fonds étrangers à court terme</b>	
Dettes résultant de l'achat de biens et prestations	55.611
Produits reçus d'avance	21.985
Passifs de régularisation	44.905
Compte courant CTI	502.833
<b>Total Fonds étrangers à court terme</b>	<b>625.334</b>
<b>Fonds affectés</b>	
Fonds affectés - projets en cours	263.354
Fonds d'investissement	42.579
Fonds affectés - Centre Jean-Jacques Gautier	2.321.223
<b>Total Fonds affectés</b>	<b>2.627.156</b>
<b>Fonds propres</b>	
Capital lié	500.000
Réserve Centre Jean-Jacques Gautier	289.967
Report à nouveau	(256.821)
Résultat annuel	59.637
<b>Total Fonds propres</b>	<b>592.783</b>
<b>Total Passifs</b>	<b>3.845.273</b>

Merci pour votre fidèle soutien.  
Ensemble, nous pouvons prévenir la torture.



association pour  
la prévention  
de la torture

**Association pour la prévention de la torture**

Centre Jean-Jacques Gautier  
10, route de Ferney, case postale 137  
CH-1211 Genève 19

[www.apt.ch/fr](http://www.apt.ch/fr)

**Coordonnées bancaires**

UBS Vermont-Nations, CH-1202 Genève  
N° compte APT : 279-C8117533.0  
Code bancaire : 279  
SWIFT : UBSWCHZH80A  
IBAN : CH62 0027 9279 C811 7533 0

**Conception et illustrations**

Magda Castría

**Photo de couverture**

Justice juvénile  
Advocates International

**Photos du personnel**

Ben Buckland